



Commission thématique Gestion des milieux aquatiques : *La continuité écologique*

Président : **Mr FORTIER Francis, Vice-Président de la fédération de pêche**

19/10/2022

Ordre du jour

1. Introduction
 - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
 - b. Présentation de la méthode
 - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif : « Restaurer la continuité écologique »
 - a. Argumentaire de l'objectif
 - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
3. Les propositions d'actions
 - a. Schéma d'une disposition
 - b. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

Introduction

- **Enjeu 3 : La protection et la restauration des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités**
 - Objectif 1 : Protéger, restaurer et entretenir les milieux aquatiques
 - Objectif 2 : Garantir la libre circulation des espèces **piscicoles** et des sédiments
 - Objectif 3 : Préserver et restaurer les zones humides

Introduction

- Commissions thématiques

- Donne les dispositions et orientations
- Une commission par objectif pour le premier cycle



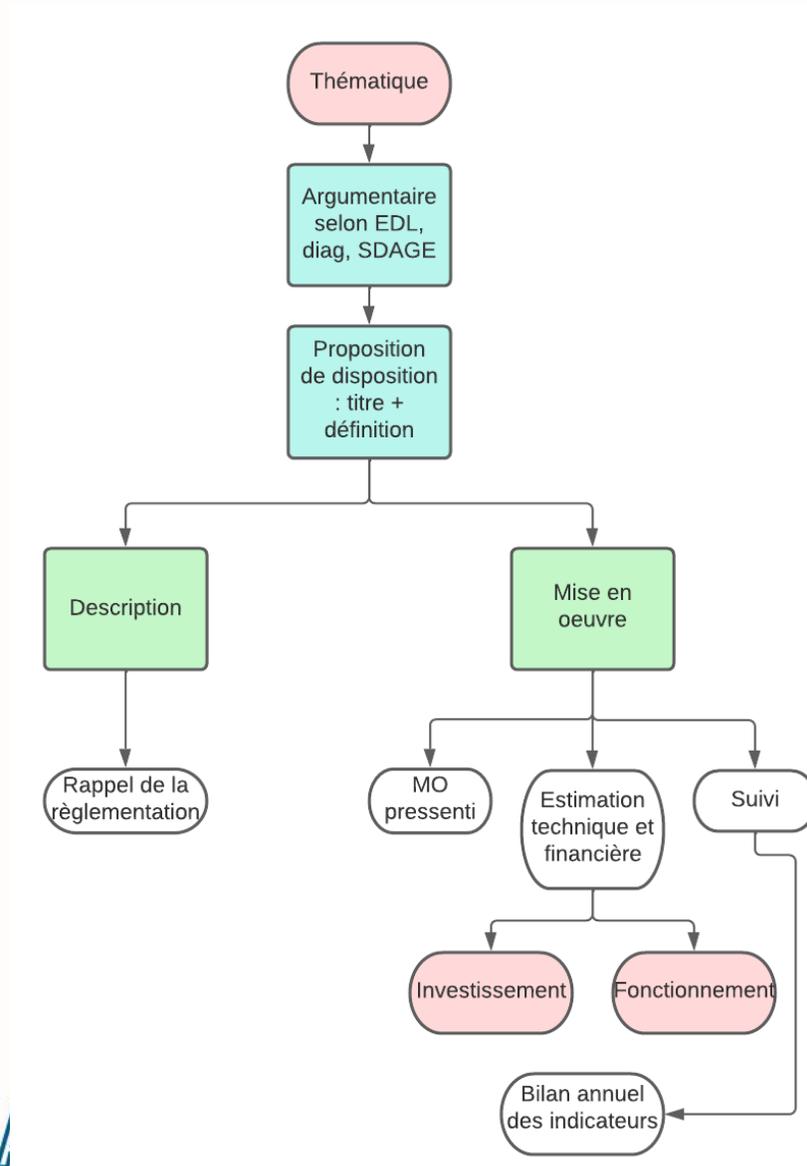
- Groupe technique

- Répond à des points techniques précis (ex : les points de mise en compatibilité avec le SDAGE)
- Uniquement des techniciens

Calendrier

- 1^{er} cycle (2022)
 - 3 réunions (une par objectif) : Juin, Octobre et Décembre
 - Présentation des propositions de dispositions
 - Définition des objectifs de chaque disposition
 - Méthode
- 2nd cycle (2023)
 - X réunions pour :
 - La validation des travaux des groupes techniques
 - La formulation des dispositions avec échéancier, maître d'ouvrage, estimation financière
 - ...

Schéma d'une disposition





Objectif 2 :

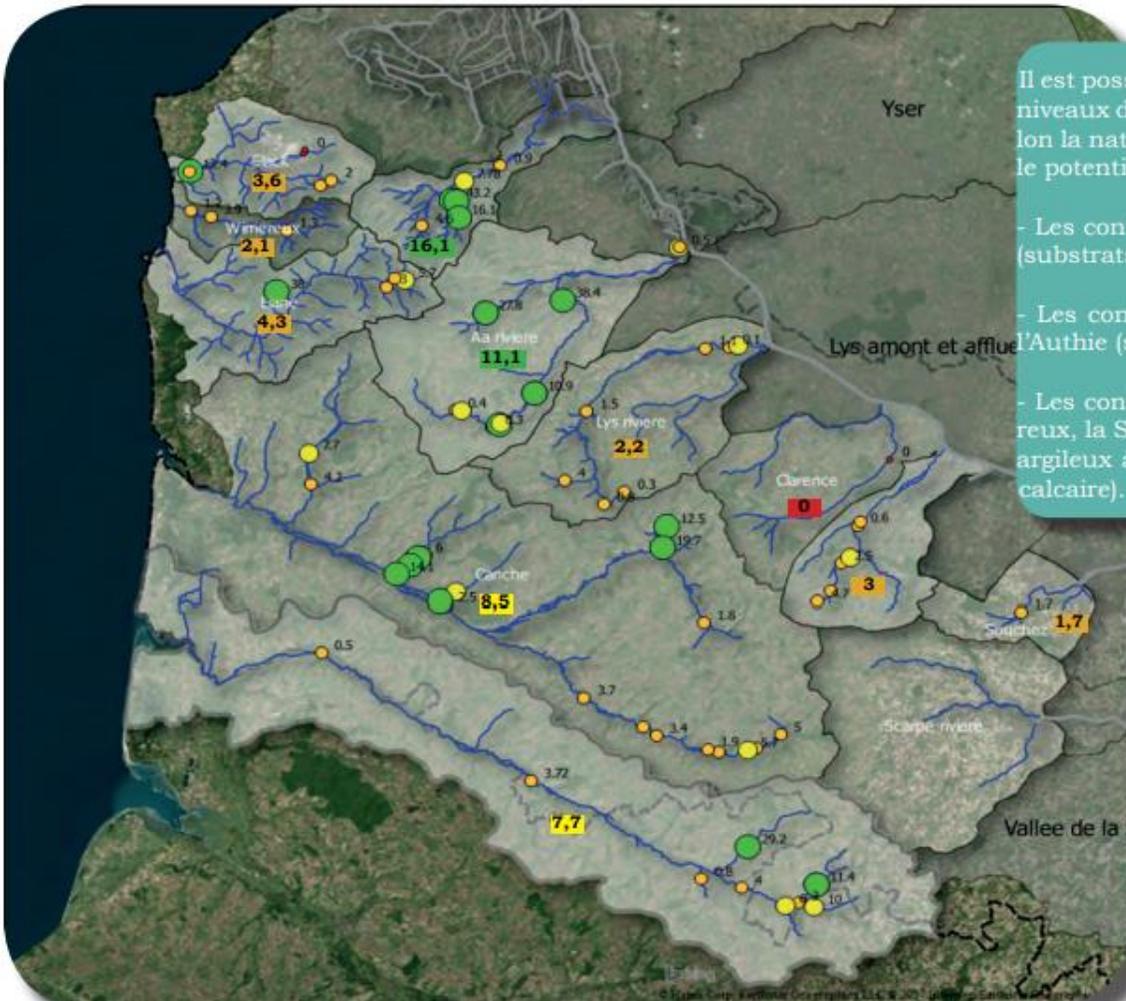
➤ Objectif 2 : Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

Argumentaire

- Arrêté du 20 décembre 2012 classe la Canche et ses principaux affluents en liste 2

→ Il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou l'exploitant

Peuplement piscicole



Commentaires

Il est possible de classer les contextes en fonction de leurs niveaux de productivité qui doit toutefois être relativisé selon la nature du substrat qui conditionne majoritairement le potentiel de production des cours d'eau :

- Les contextes les plus productifs : la Hem et l'Aa rivière (substrats calcaires)

- Les contextes moyennement productifs : La Canche et l'Authie (substrats calcaires)

- Les contextes faiblement productifs : la Liane, le Wimeux, la Slack, la Lys, la Clarence et la Souchez (substrats argileux à l'exception de la Lys qui présente un substrat calcaire).

Légende

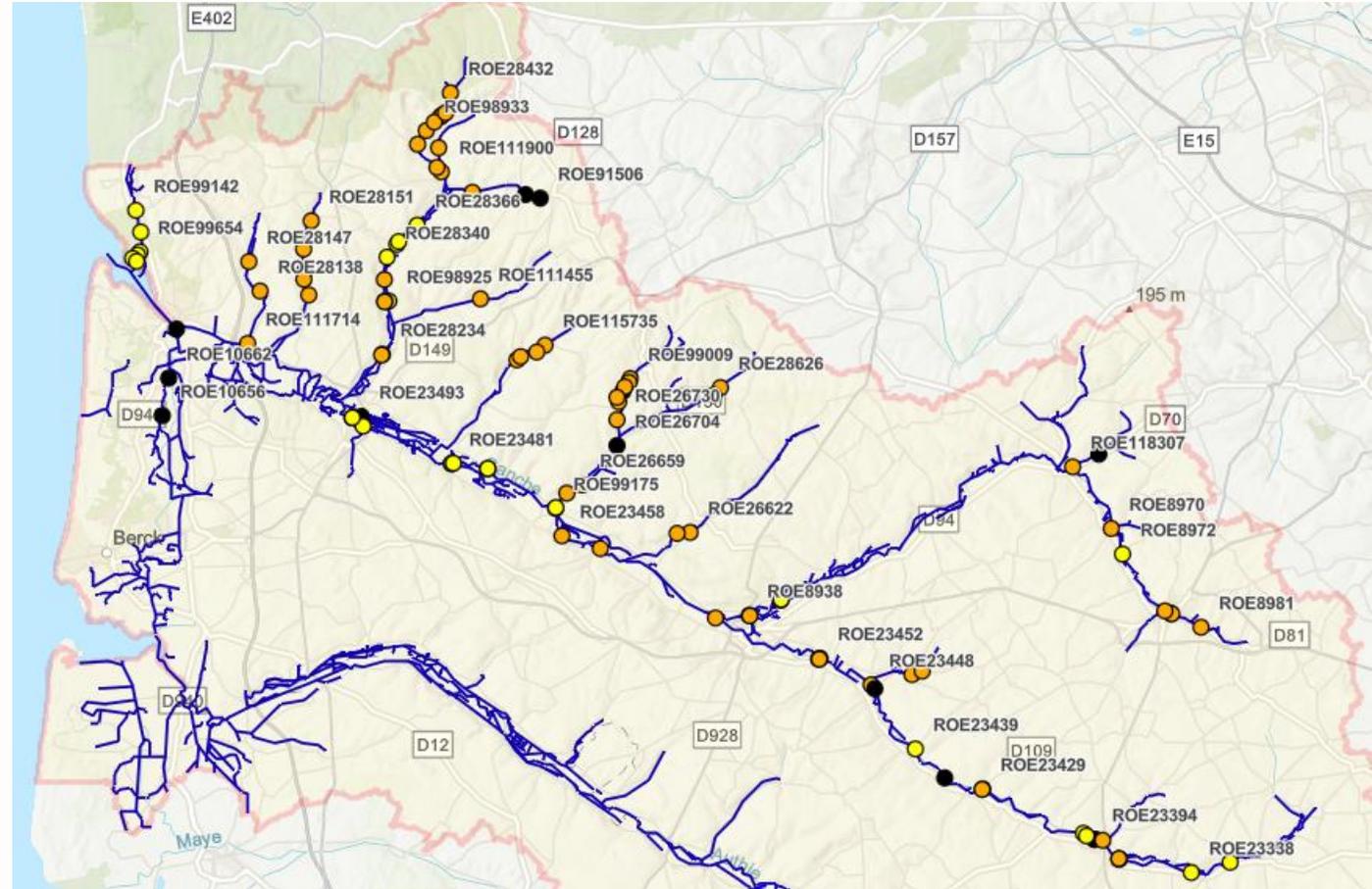
- 0 truite fario/100m² en moyenne
- 0,1 à 5 truites/100m² en moyenne
- 5,1 à 10 truites/100m² en moyenne
- > 10 truites/100m² en moyenne
- Densités moyennes par contexte

- Contexte piscicole perturbé (PDPG) : mais amélioration conséquente
- Juvéniles saumons présents sur la Course, Créquoise, Canche, Ternoise ...
 - Production maximale sur la Course et la Créquoise
- Truite de mer set saumons présents sur tout le bassin
- Il faut une chronologie de 10 ans pour comprendre l'évolution des grands migrateurs

Les ouvrages

- 220 ouvrages au total
 - 86 non franchissables
- Différentes maîtrise d'ouvrages

→ **Nécessité de mutualiser les actions et manque de connaissance sur certains ouvrages (usage)**

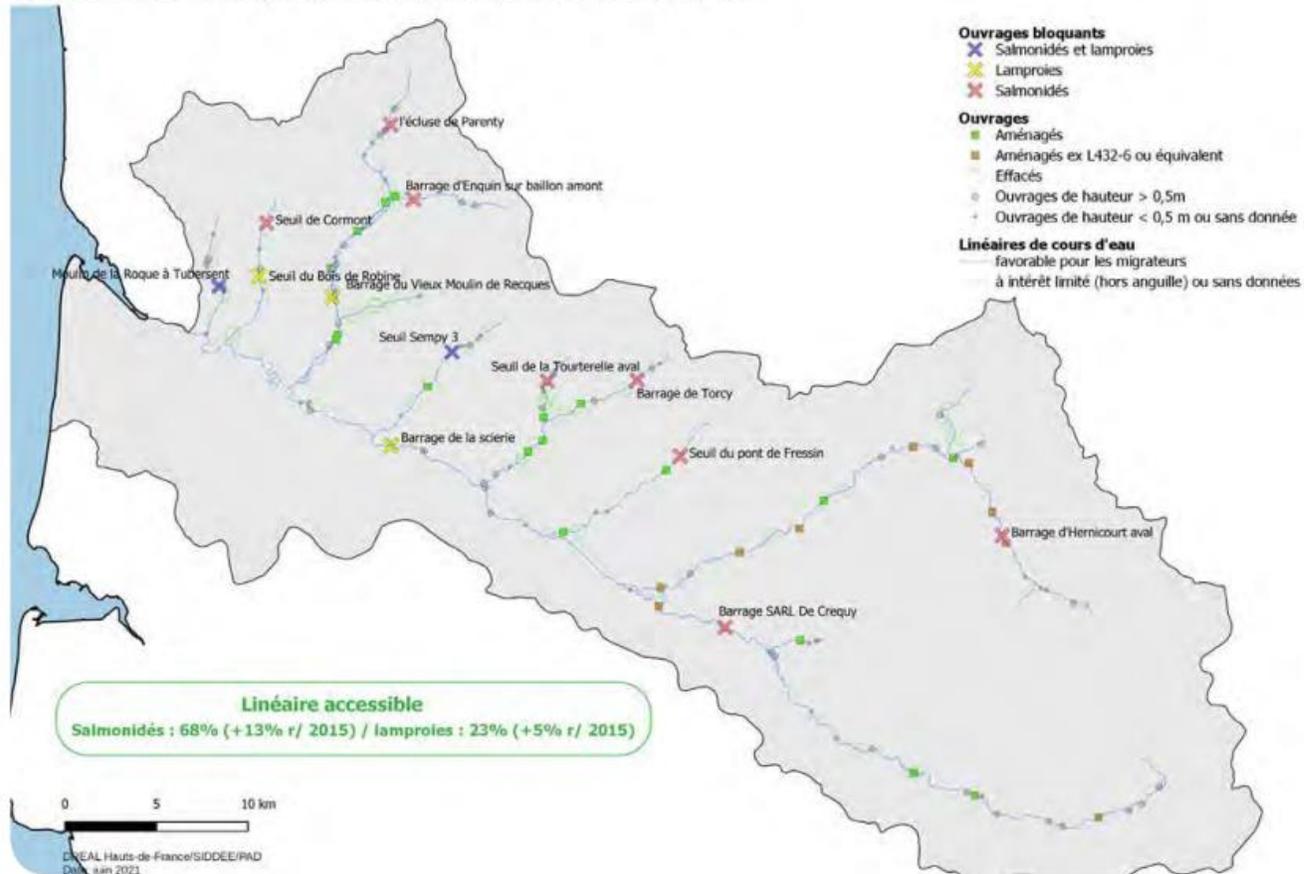


Les usages

- Plusieurs usages (difficilement exhaustif)
 - Hydroélectricité : 8 (non exhaustif)
 - Activités aquacoles : 4
 - Loisirs : 2
 - Aucun usage : 171
- Ternoise : Blangy, Blingel, Auchy-lès-Hesdin, Grigny (en cours)
- Course : Beussent (en cours)
- Haute Canche : Saint-Georges, Berlencourt le Cauroy, Rebreuviette (en cours)

Etat des lieux du PLAGEPOMI

Accessibilité des migrateurs au bassin versant de la Canche



- Salmonidés → 70% du linéaire
 - Hericourt sur la Ternoise (sans effet cumul)
 - Fressin (aménagement 2022)
 - Saint-Georges
- Lamproies → 23% du linéaire

Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022

Orientation du SDAGE	Dispositions du SDAGE
A-6	<ul style="list-style-type: none">- Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité écologique (effacement, contournement, ouverture des vannes ou passe à poisson)- Assurer, sur les aménagements hydroélectriques, la circulation des espèces et des sédiments dans le cours d'eau- Assurer une continuité écologique selon les objectifs environnementaux (liste 1 ou 2)- Prendre en compte les plans de gestion piscicoles



Bilan du SAGE de 2011

Objectif 7 : Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles

N°	Disposition	Bilan	Devenir
69	Les propriétaires s'assurent du bon fonctionnement des aménagements et informent les acquéreurs en cas de vente	En cours : déjà prévu par la réglementation même si il reste des problèmes	A reprendre
70	l'autorité administrative et les collectivités territoriales privilégient l'ouverture des vannes pour les ouvrages n'ayant plus de vocation économique (au sens d'une activité économique comme par exemple les piscicultures ou la production hydro-électrique).	En cours : déjà prévu par la réglementation : disposition à adapter avec les nouvelles directives	A revoir et adapter avec le SDAGE 2022 et le PLAGEPOMI

Objectifs généraux

- Priorisation :

Priorités	Source
<u>Ouvrages</u> : Marenla, Beaurainville, Brimeux	Plan Anguille
<u>Secteurs</u> : Haute-Canche, Créquoise, Ternoise, Course, Planquette, Axe Canche	PDPG
43 ouvrages prioritaires sur le bassin	Ouvrages prioritaires DREAL

- Pour les autres seuils (< 0,5m : Seuils agricoles, prés noyés ...)
 - Effacement

La liste des propositions d'actions

- Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la mutualisation des données sur les ouvrages
 - Mettre à disposition et tenir à jour la base de données ROE
- Orientation 2 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
 - Prioriser les travaux RCE
 - Mettre en place un groupe de concertation

Orientation 1 : Améliorer la connaissance et la mutualisation des données sur les ouvrages

- Mettre à disposition et tenir à jour la base de données ROE

Tenir à jour la base de données ROE

- **Contexte**

- Usages non clairement définis et en constante évolution

- **Objectif**

- Mettre à jour les informations
- Définir plus précisément les usages

- **Méthode**

- Les services de l'Etat tiennent informé la CLE de l'évolution des ouvrages annuellement

Orientation 2 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire

- Prioriser les travaux RCE
- Mettre en place un groupe de concertation

Prioriser les travaux RCE

• Objectif

• Secteurs

- Le PDPG 62 de 2018 identifie des secteurs prioritaires pour restaurer la continuité
 - Priorité 1 : Haute Canche
 - Priorité 2 : Créquoise, Ternoise, Course, Planquette
- Ouvrages prioritaires DREAL
- Libérer l'axe Canche

• Les solutions concertées

- Aménagement d'un dispositif de franchissement en priorisant comme le demande le SDAGE pour les ouvrages (barrages, moulins ...)
 1. Bras de contournement
 2. Ouvrage type passe à poisson
- L'effacement pourra être étudié pour les seuils agricoles, sans usages, buses mal calées ou sans droit d'eau
 - L'étude devra prendre en compte les impacts sur l'hydromorphologie du cours d'eau
- Le maître d'ouvrage justifie chaque point
- Les ouvrages de franchissement devront être franchissables « toutes espèces » en toute condition hydraulique

Mettre en place un groupe de concertation

- **Contexte**

- Orientation A4 et A6 PLAGEPOMI

- **Objectif de la réunion annuelle**

- Bilan de la politique RCE sur le BV Canche
 - Bilan des ouvrages toujours bloquants
 - Etat des lieux de fonctionnalités des ouvrages (toutes espèces + montaison et dévalaison) en lien avec les services de l'Etat
- Invités :
 - Services de l'Etat
 - Partenaires
 - MO (Symcéa, Agence, FDPPMA ...)



Prochaine réunion

- 6 décembre 14h → Zones humides